

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014



Procès verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance : 22

L'an deux mille quatorze le vingt cinq avril, à vingt heures trente

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 18 avril 2014, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : M. **Éric WOERTH, Maire**, TRIAIL Michel, LE NORCY Yves, COCUELLE Pascal, BARBA - STELMACH Carine, SERVELLE Frédéric, LACHAT Amélie, ALONSO Boniface, **Adjoints au Maire** DAVROU Nadia, PERIE Jean-Yves, VAN LIERDE Claude, JACOBEE - MONNET Anita, VACHER Nicole, BENIADA Claude, ZANASKA François (arrivé à 21h00), CAPPE de BAILLON Vincent, KERANDEL Caroline, FONTAINE Stéphanie, BERTHEAU Pauline, MARTINEZ Pierre-Louis, GAUTELLIER Christian, BAFOIL Pascale, **Conseillers municipaux**.

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs : WOJTOWIEZ Isabelle (procuration TRIAIL Michel) ; GODARD Caroline (procuration BARBA - STELMACH Carine), BRISOU Jean-Pierre (procuration LE NORCY Yves) ; CARINI Yves (procuration CAPPE de BAILLON Vincent) ; KOCH Laëticia (procuration SERVELLE Frédéric) ; de CACQUERAY-VALMENIER Bénédicte (procuration VAN LIERDE Claude), BRUNET Florence (procuration ALONSO Boniface), DESEINE Stéphane (procuration LACHAT Amélie), CRONNIER Mélanie (procuration COCUELLE Pascal), MAPPA Sylvie (procuration BAFOIL Pascale), LOUIS-DIT-TRIEAU Dominique (procuration GAUTELLIER Christian).

Secrétaire de séance : Yves LE NORCY

-==--

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune remarque n'est formulée.

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

Monsieur LE MAIRE vérifie que les comptes rendus des commissions ont bien été acheminés aux élus.

Monsieur GAUTELLIER regrette que le compte-rendu du précédent conseil municipal n'ait pas été envoyé, ce qui aurait facilité la préparation des interventions du présent conseil. En effet, l'articulation étroite entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget aurait justifié cet envoi.

De plus, il relève quelques incertitudes sur la circulation des documents : le règlement intérieur n'a certes pas encore été voté, mais son groupe avait demandé non seulement que les membres des commissions mais aussi l'ensemble des élus fussent destinataires des comptes rendus des commissions. De plus, les boîtes aux lettres affectées aux élus ne sont pas encore accessibles et les boîtes mail dédiées ne sont pas opérationnelles.

Monsieur LE MAIRE s'étonne du dysfonctionnement des boîtes mail et veillera à ce que les choses soient réglées au plus vite.

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal (voir annexe)

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Conseil municipal d'établir un règlement dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur LE MAIRE souligne les modifications substantielles apportées au règlement de la précédente mandature :

- la règle de l'envoi de la convocation pour le conseil municipal, de la note de synthèse et ses annexes par voie dématérialisée et l'exception, l'envoi par voie papier sur demande expresse par écrit d'un conseiller municipal ;
- lorsque l'opposition dispose d'un seul siège dans une commission, elle y désigne un suppléant permanent ;
- la possibilité d'une retransmission sur le site internet des séances du Conseil Municipal en direct ou en différé dès lors que les moyens de communication audiovisuelle seront installés.

En conséquence, le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de règlement intérieur qui lui est proposé.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE, MARCHES PUBLICS, CONVENTIONS

1. Convention de partenariat pour un plan de conservation partagée des périodiques de Picardie entre la médiathèque de Chantilly et le Centre Régional livre et lecture de Picardie

Les périodiques sur support papier constituent une richesse documentaire indispensable et très consultée par le public. Cependant l'abondance de titres, la fragilité du support papier et les volumes de stockage de ces fonds ont rendu nécessaire la mise en place d'un plan de conservation partagée sur la région Picardie.

Ce plan consiste à répartir la conservation des titres dans les établissements partenaires, positionnés en « pôles de conservation » ou en « établissements associés ». Les objectifs de cette démarche sont l'amélioration des conditions de conservation des périodiques en garantissant l'exhaustivité et l'intégrité des collections, la garantie de l'accessibilité des documents sur place ou à distance, l'amélioration du signalement de ces collections.

Il a été proposé à la médiathèque de s'engager dans cette démarche de coopération régionale pour le compte de la Ville de Chantilly. En participant à ce plan de conservation partagée, la médiathèque s'engage à conserver les collections de périodiques pour lesquelles elle s'est positionnée « pôle de conservation », tout en recevant l'assurance de pouvoir bénéficier d'un accès pérenne et privilégié aux collections conservées par les autres établissements et qu'elle pourra donc décider elle-même de ne pas conserver.

Une convention signée entre la Ville et le Centre Régional du Livre et de la lecture de Picardie encadre ce plan de conservation partagée des périodiques en Picardie.

Monsieur LE MAIRE ajoute que ce réseau est en train de se constituer en Picardie et que pour l'instant, les domaines de conservation des périodiques ne sont pas encore identifiés. Il s'agit là d'une bonne rationalisation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter la participation de la médiathèque au Plan de conservation partagée des périodiques en Picardie ;
- d'autoriser le maire à signer la convention permettant et encadrant cette participation, présentée en annexe.

2 Don et autorisation de mise au pilon de documents obsolètes relevant de la médiathèque

Monsieur LE MAIRE indique que la médiathèque de Chantilly est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents, propriété de la Ville sont retirés des collections et doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexacts, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent être retirés des collections et désaffectés des inventaires.

Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Toutefois, certains ouvrages peuvent être utilisés par d'autres utilisateurs pour une aide à la constitution de leur fonds, par les centres de documentation des équipements scolaire par exemple ou par des associations oeuvrant dans le domaine de la lecture publique.

On souhaiterait ainsi pouvoir donner les documents mais une procédure est exigée pour les donner à d'autres bibliothèques, aux établissements scolaires ou à des associations de conteurs ou humanitaires.

Jusqu'à présent, les dons reçus à la bibliothèque et considérés comme doublons étaient cédés à des associations. Mais on voudrait élargir cette possibilité à l'ensemble des documents de la bibliothèque.

Par conséquent il est proposé au Conseil municipal

1) d'autoriser le déclassement des documents suivants provenant de la Médiathèque, à l'exclusion des documents dévolus à la conservation :

- documents en mauvais état,
- documents à contenu obsolète,
- documents jamais ou très rarement empruntés,
- exemplaires multiples

2) d'autoriser les responsables du service à détruire les documents provenant de la Médiathèque jugés en mauvais état. Leur liste en sera dressée et conservée à la Médiathèque. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la Médiathèque

3° d'autoriser le Maire à faire don de documents provenant de la médiathèque à

d'autres bibliothèques de collectivités (municipales, départementales, universitaires, spécialisées, etc)

- aux centres de documentation (CDI), des écoles, collèges, lycées
- aux archives (départementales, régionales, etc) et associations d'histoire locale
- aux musées et fondations
- aux établissements scolaires et centres de loisirs, aux associations en faveur de l'enfance (aide à la lecture, etc)
- aux organismes divers (associations de conteurs, associations humanitaires, etc) oeuvrant dans le domaine de la lecture ou de la culture publique.

Leur liste en sera dressée et conservée à la Médiathèque. Sur chaque document sera apposé le tampon portant la mention « don de Médiathèque de Chantilly ».

Une procédure sera mise en place pour assurer le suivi de ces dons.

FINANCES

1. Budget Primitif 2014 « Ville » (voir annexe)

Monsieur LE MAIRE demande à Monsieur LE NORCY de présenter les grandes lignes du budget primitif 2014.

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

L'examen du Budget primitif 2014 par le conseil municipal intervient deux semaines après le Débat d'Orientations Budgétaires. Il est donc naturel que les données que contiennent les documents que vous avez reçus soient très proches de celles que nous avons examinées lors de ce débat. Seuls certains éléments d'analyse et de précision, ainsi que l'intégration d'informations très récentes ont conduit à des ajustements, sans jamais changer les tendances et les choix qui vous ont été exposés à l'occasion de ce débat.

Je vous propose de procéder aujourd'hui en suivant la même logique que celle qui a été retenue lors de l'examen du compte administratif de 2013. La pédagogie est parfois affaire de répétition.

Je vous invite donc à vous reporter au document « Budget Primitif 2014. Note de présentation » et d'en examiner successivement la section de fonctionnement et la section d'investissement.

En section de fonctionnement (se reporter pages 8 et 9)

Vous noterez que les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 14 955 K€
Il s'agit là d'une prévision prudente, en baisse de 1,5 % par rapport au CA 2013 soit - 235 K€ (mais en progression de 130 K€ entre les BP 2013 et 2014) (ceci figure page 9 dans la ligne bleutée)

Le détail de cette prévision (page 8) se commente ainsi :

- 1) Une diminution prévisionnelle des dotations et participations de 175 K€ (BP 2014/ CA 2013) qui s'explique pour l'essentiel par une baisse de 110 K€ sur la DGF. Nous espérons que cette prévision sera proche de la réalité, mais les dernières annonces du gouvernement ne nous sécurisent pas tout à fait sur ce point.

D'autres baisses sont encore prises en compte

- 20 K€ sur les compensations fiscales notamment la compensation de la taxe professionnelle
- 19 K€ sur les prestations de la CAF
- 15 K€ de participation Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60 qui regroupe 98% des communes desservies par ERDF)
- 11 K€ d'autres participations de l'Etat.

Le total de cette baisse de recettes équivaut à environ 2,3 points de fiscalité

- 2) Les Produits des services sont prévus en baisse de 27 K€ par rapport au CA 2013

Ce qui s'explique (pour 14 K€) par la réajustement des recettes des familles pour l'accueil de loisirs du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires d'une part, par la fin de l'encaissement des redevances des jardins familiaux par la ville à compter du 1^{er} janvier 2014 d'autre part.

- 3) Le produit des Impôts et taxes est prévu au même niveau qu'au CA 2013 à 8 077 K€.

Le premier élément notable d'explication, et il est essentiel, est que nous proposons de maintenir à leur valeur 2013 les taux de la fiscalité locale ainsi que les abattements spécifiques liées aux situations familiales ou sociales des habitants. Il s'agit là d'un effort conséquent pour prendre en compte la réalité du pouvoir d'achat de nombreux contribuables.

La révision des bases - dont l'Etat fixe le taux-, et d'éventuels effets volume liés à de nouveaux assujettissements nous permettront au mieux de compenser la baisse attendue des droits de mutation (58 K€, en raison de l'atonie du marché des transactions) et la perte des taxes de séjour (33 K€) provoquée par le transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

- 4) Les Produits exceptionnels par nature imprévisibles (erreurs de facturation en notre faveur, ou remboursement d'assurance suite à des sinistres) sont estimés par prudence en baisse de 30 K€ par rapport au CA 2013.

A ces recettes réelles de fonctionnement de 14 955K€ nous ajoutons le solde du résultat de fonctionnement de 2013 de 1 414 K€ (page 9 en bas du tableau), solde que le Conseil a validé lors de l'adoption du compte administratif, ce qui nous conduit à un total de recettes de fonctionnement de 16 370 k €.

Evidemment le principe de l'équilibre budgétaire nous conduit à proposer des dépenses totales de fonctionnement du même montant.

Je vous propose de vous reporter aux pages 10 et 11 pour les examiner.

Les dépenses réelles de fonctionnement (page 11 ligne bleutée) s'établissent au BP à 13 780 K€.

Le tableau vous en donne le détail par nature.

Cette prévision résulte de notre volonté de maîtriser les dépenses que nous pouvons contrôler en tablant sur une baisse de 167 K€ entre les BP 2013 et 2014. Cependant ceci nous conduit à observer une prévision de progression, certes maîtrisée, de 284 K€ (soit 2,1%) entre le CA 2013 et le BP 2014. Cette prévision s'explique à la fois par l'intégration de dépenses incompressibles, mais aussi par le fait que nous avons terminé l'année 2013 avec un écart favorable de 451 K€ entre le CA et le BP grâce à la qualité de la maîtrise de nos charges, dont nous veillerons à ce qu'elle soit aussi efficace en 2014.

Le détail de cette prévision de dépenses vous est fourni page 10.

Les charges à caractère général augmentent de 4,2 % (+ 162 K€) par rapport au CA 2013.

- Contrat de prestations de service, de maintenance et d'entretien : + 76 K€
- Fluides (EDF GDF) : + 22 K€ (j'aurai l'occasion d'un commentaire particulier sur ce point)
- Formation : + 21K€
- Classes découvertes : + 25 K€
- Assurance dommage-ouvrage pour la réhabilitation de la maternelle BSD : 18 K€

La variation prévisionnelle des frais de personnel est de + 2,1 % (+ 150 K€). A noter que ce poste représente plus de 50% de nos dépenses réelles de fonctionnement.

La progression notée résulte essentiellement :

- de l'impact de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (+ 55 K€)
- de l'augmentation des cotisations patronales CNRACL (+ 48 K€) (régime de retraite obligatoire)
- du GVT (+ 17K€) (plus faible que par le passé en raison de la décision des gouvernements de geler le point d'indice de la fonction publique depuis 2010)
- de la revalorisation du SMIC, de la suppression du jour de carence et des congés bonifiés (+ 13K€)
- de diverses revalorisations des catégories B et C ainsi que de la filière Police (+ 10K€)
- de l'augmentation de l'assurance statutaire (+7 K€)

Le poste « Autres charges de gestion courante » est en baisse de 31 K€ du fait du transfert à la CCAC de la compétence « tourisme » (la subvention à l'Office de Tourisme sera prise en charge par la CCAC) ; nous avons noté une perte de recettes de 33 K€ pour la même raison lors de l'examen de nos recettes de fonctionnement.

Nos charges financières se réduisent de 11 K€ par rapport au CA 2013

A ce total de dépenses réelles de fonctionnement de 13 780 K€, il nous faut ajouter 620 K€ d'amortissement, soit un total de dépenses de 14 400 K€.

La comparaison avec le total de nos recettes de fonctionnement permet (par soustraction) de déterminer le montant du virement que nous prévoyons de faire à la section d'investissement, soit 1 970 K€ que vous voyez figurer en bas de la page 11.

Il est important de noter que la différence entre nos Recettes Réelles de Fonctionnement et nos Dépenses Réelles de Fonctionnement, qui mesure notre épargne brute, s'établit au BP 2014 à 1 175 K€ (à comparer à 709 K€ au BP 2013 et 1 694 K€ au CA 2013) ; notre épargne brute s'améliore donc en deux BP, malgré la baisse de certaines recettes et l'arrivée de nouvelles dépenses imposées. Ainsi nous retrouvons la tendance déjà observée en 2013 et qui écarte l'effet ciseau du croisement des courbes des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement. (Voir page 6)

Avant de passer à la section d'investissement, je vous invite à vous reporter rapidement aux pages 13 à 24 de la note de présentation pour y noter quelques éléments particuliers concernant certaines fonctions et donc certaines politiques de la ville de Chantilly.

Pour chaque fonction est indiquée dans le sous-titre du tableau la part des charges de personnel qui mérite une vigilance particulière, et donc un commentaire particulier, compte tenu du montant des dépenses engagées, et aussi compte tenu de l'attention que méritent les personnels municipaux engagés au service de la population chantillienne : 7 421 K€ au total, en baisse de 1,7% par rapport au BP 2013, mais en hausse de 150 K€ par rapport au CA 2013 ; cette évolution positive résulte de sujétions imposées soit par l'Etat, soit par certains régimes sociaux, mais nous en limitons les effets par la décision – difficile- de ne procéder en 2014 à aucun recrutement.

Cette dépense représente 54% des dépenses de fonctionnement ; sa maîtrise est donc indispensable à l'équilibre budgétaire. Ainsi les efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre pour financer les besoins nouveaux que nous avons retenus seront poursuivis

- nous continuerons à assurer un pilotage mensuel de la masse salariale et un suivi rapproché des heures supplémentaires
- nous poursuivrons l'adaptation des services municipaux aux priorités municipales et aux besoins réels des usagers
- nous renforcerons les actions en faveur de la formation, et aussi du bien-être au travail dans le but d'une meilleure efficacité du service public
- et nous poursuivrons notre rôle d'impulsion en faveur des emplois d'avenir.

Vous noterez la part très variable des dépenses de personnel selon les fonctions : elle varie de 90% dans la fonction Famille à 46% dans la fonction enseignement.

Cette dernière valeur (relativement modeste) me donne l'occasion d'attirer votre attention sur le fait que, pour des raisons de permanence des méthodes et de technique comptable, les charges de personnel provoquées par la mise en place des rythmes scolaires à compter de septembre 2014 figurent dans la fonction Jeunesse, et non dans la fonction Enseignement (comme cela est noté au bas de la page 17).

C'est donc dans cette fonction Jeunesse que figurent les 80 K€ de dépenses nouvelles liées à ce nouveau mode d'accompagnement des enfants des écoles.

Vous noterez également que nous n'avons pas prévu de recette spécifique correspondant à cette activité, l'expérience de communes voisines qui ont mis en place les rythmes scolaires depuis la rentrée nous rendant très prudents sur la réalité des recettes annoncées.

Si l'on passe à la section d'investissement (page 26)

On note que les dépenses d'équipement brut s'élèvent à la somme de 6 431 K€ dont 3 405 K€ d'investissements nouveaux et 3 026 K€ de reports de 2013. A cela s'ajoute 11 K€ d'autres dépenses. Nous assurons évidemment le remboursement d'une partie du capital de notre dette pour 875 K€. Le tout nous conduit à un total de 7 317 K€ que l'on retrouve page 26 (ligne bleutée)

Le financement de ces investissements est assuré comme il est indiqué (colonne de droite page 26)

- pour les dépenses nouvelles par
 - le virement de 1 970 K€ mentionné ci-dessus venant de la section de fonctionnement
 - des subventions pour 200 K€
 - les produits de diverses natures (amendes, taxes urbanisme FCTVA) pour 630 K€
 - 620 K€ d'amortissement
 - un recours à l'emprunt pour 870 K€ d'un montant plus faible qu'en 2013 (900 K€), ce qui diminue l'encours de la dette par habitant

Soit un sous total 4 290 K€ qui financent les nouveaux investissements (bruts : 3 415 K€, dette 875 K€)

- pour les dépenses reportées par
 - le résultat de la section d'investissement reporté de 2103 pour 1 464 K€
 - des recettes d'investissement reportées de 230 K€
 - et enfin une partie du résultat de fonctionnement de 2013, soit 1 333 K€, inscrits au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Soit un sous total de 3027 K€ finançant donc l'investissement reportés de 2013.

Bien entendu la somme de ces deux sous-totaux de recettes (4 290 et 3 027) fait un total de 7 317 K€ correspondant au total de nos dépenses, et assurant ainsi l'équilibre de la section d'investissement.

Quel est l'objet des dépenses nouvelles d'investissement sur lesquelles le conseil municipal doit se prononcer : il vous est présenté de manière globale page 26 et de manière détaillée aux pages suivantes (27 à 32).

Il est important de noter que sur 3 405 K€ d'investissements nouveaux, 2 112 sont consacrés aux aménagements urbains et à l'environnement soit 62%. Parmi ceux-ci on notera par exemple la réalisation du Parking du Réservoir (1 060 K€), la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales AV Mal Joffre (430 K€), mais aussi les 171 K€ consacrés aux pistes cyclables et les 103 K€ d'investissement dans le matériel de vidéo protection. S'y ajoutent en « Services généraux » l'extension de l'atelier d'électricité des services techniques (220 K€), la création d'un espace restauration pour le personnel municipal (114 K€), l'impact de la nouvelle salle à Lefébure (destinée aux associations). En « sports et jeunesse » la couverture de deux courts de tennis (260 K€) et la rénovation de city-stades et d'aires de jeux (85 K€). En enseignement et formation nous prévoyons aussi une dépense supplémentaire de 150 K€ pour achever l'École du Bois St Denis et l'accessibilité PMR à la cantine et à l'école maternelle du Coq chantant (80 K€).

Bien entendu certains de ces investissements ont fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région. A ce jour les réponses obtenues à ce jour ne nous permettent d'inscrire qu'une subvention de l'Etat. Pour le parking du Réservoir et les pistes cyclables, nous attendons les réponses du CG. Il va de soi que ces investissements nouveaux s'inscrivent dans les orientations stratégiques que le Groupe de la majorité du Conseil municipal a proposées et que la population de Chantilly a choisies.

Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de la première année d'un nouveau mandat, et que c'est au fil de six années que nous programmerons, en fonction des moyens dont nous disposerons, les réalisations les plus adaptées des investissements qui s'avèrent indispensables au service de la population et au dynamisme de la ville.

Beaucoup de ces investissements demandent études et discernement. Mais l'objectif poursuivi peut aussi nécessiter engager des actions immédiates qui figurent dans ce Budget 2014. A titre d'exemple je citerais l'investissement en pistes cyclables, qui est une première tranche, les études relatives au PLU, première étape d'une révision de notre urbanisation, ou encore les aménagements pour les PMR, nouvelle étape d'un programme d'accessibilité qui se développe et s'accroît année après année.

Pour terminer sur cette dimension de notre budget 2014 je développerai un seul exemple, celui des économies d'énergie.

Pour décider la réhabilitation d'installations énergivores (salle Decrombecque ou autre bâtiment municipal) nous allons utiliser le diagnostic énergétique dont nous disposons pour choisir notre stratégie d'investissement et obtenir des résultats à moyen et à long terme. Nous engageons cette démarche dès cette année, mais nous n'en verrons la première traduction budgétaire importante en section d'investissement qu'en 2015.

Par contre dès cette année nous engageons une démarche de pointage des « fuites » d'énergie provoquées parfois par un matériel inadapté, et parfois aussi par une mauvaise utilisation ou par une insouciance des usagers de certains de nos locaux. Très rapidement nous allons procéder aux corrections nécessaires et à la responsabilisation des utilisateurs, quels qu'ils soient – agents municipaux ou usagers de nos locaux. Et cela nous en verrons les effets immédiatement en section de fonctionnement.

C'est sur cet exemple très concret que je souhaitais terminer la présentation du budget primitif de 2014 en soulignant que la mise en œuvre de véritables politiques publiques à Chantilly passe à la fois par des moyens peu visibles parfois qui concernent le fonctionnement, et par d'autres plus visibles et plus délicats à programmer qui touchent à l'investissement.

C'est donc l'ensemble des deux sections de notre budget qui traduit de manière cohérente la politique que nous menons au service des chantiliens, qui trouvera les moyens nécessaires par l'adoption du budget qui vient de vous être présenté.

Je vous remercie. »

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur LE NORCY de cette présentation très claire et revient sur les grandes lignes. Peu de différences sont à noter par rapport au débat d'orientations budgétaires.

Le projet de Budget Primitif 2014 « Ville », conforme à l'instruction M14, s'élève globalement à 23 687 000,00 €. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES 7 317 000,00 €

Dont :

Reports 229 690,37

Affectation 1 333 000,00

Résultat reporté 1 463 981,86

Propositions nouvelles 4 290 327,77

Dont recettes d'ordre

Virement de la section

de fonctionnement 1 970 000,00

Amortissements 620 000,00

DEPENSES 7 317 000,00 €

Dont :

Reports 3 025 960,32

Propositions nouvelles 4 291 039,68

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES 16 370 000,00 €

Dont :

Résultat reporté 1 413 928,89

Propositions nouvelles 14 956 071,11

DEPENSES 16 370 000,00 €

Dont :

Dépenses réelles 13 780 000,00

Dépenses d'ordre 2 590 000,00

Dont

Virement à la section

D'investissement 1 970 000,00

Amortissements 620 000,00

Monsieur LE MAIRE relève les grands équilibres.

« On a un peu plus de recettes que prévues ce qui permet de financer 100 000 euros d'investissements supplémentaires.

Les impôts et l'endettement n'augmentent pas. Vous remarquerez d'ailleurs que par rapport à 2013, on rembourse un peu moins de capital. Les recettes elles augmentent plus vite que les dépenses, ce qui est vertueux et ce qui n'a pas toujours été le cas.

Sur l'énergie, on dispose d'une étude très complète de la consommation énergétique de la quasi totalité des équipements publics. Monsieur LE NORCY en sa qualité d'Adjoint au Maire aux Finances et Monsieur SERVELLE, en sa qualité d'Adjoint au Maire à l'environnement nous proposeront un plan d'actions qui prend en compte l'ensemble des données.

Un premier diagnostic a conclu que la plupart des bâtiments a une consommation énergétique satisfaisante hormis les sites du stade et de la salle Decombrecque.

On investit 3, 5 millions d'euros et si on ajoute les reports, cela fait un peu plus de 7 millions d'euros.

Vous connaissez les principaux postes qui ont fait l'objet de débats électoraux et du débat d'orientations budgétaires : le parking du Réservoir ; la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de l'avenue du Maréchal Joffre; les pistes cyclables ; l'extension de la vidéoprotection ; la réhabilitation du site des ateliers municipaux. Concernant la réhabilitation du garage, il s'agira non seulement d'offrir aux agents un espace plus convivial que celui qui existe, mais aussi pouvoir ouvrir une salle polyvalente pour des réunions par exemple le soir et indépendante des ouvertures de l'Hôtel de Ville, ce qui est judicieux en matière de sécurité.

Des troupes de comédiens, des clowns à Noël pourront également être accueillis dans ce lieu.

Toutefois, les contraintes financières pour Chantilly sont importantes. Yvon LE NORCY a annoncé une baisse de 175 000 euros sur nos recettes provenant de dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs les droits de mutation s'amointrissent (le montant a atteint jusqu'à 800 000 euros au cours des années les plus favorables) et on a voulu rester prudents du fait de la conjoncture actuelle.

De plus, en matière d'emploi, nous sollicitons le dispositif du contrat d'avenir et de l'apprentissage même si ce n'est pas la solution pour traiter définitivement le chômage. Cela permet de mettre le pied à l'étrier de jeunes pour un retour à l'emploi.

Ce budget est proche des engagements pris devant les Cantiliens lors de la dernière campagne électorale. Les équilibres financiers reflètent la bonne santé de notre Ville. Notre objectif pour les années à venir est d'acquérir un peu plus d'indépendance financière. Les subventions sont de plus en plus rares à obtenir et il faudra de plus en plus que les Villes se gèrent en autonomie avec des efforts supplémentaires en lien avec les intercommunalités.

Deux exemples illustrent cette coopération.

D'une part, pour assurer une plus grande cohérence dans l'action, la communauté de Communes a repris la compétence tourisme, ce qui a engendré un transfert de la taxe séjour vers cet établissement public.

D'autre part, après avoir réalisé des travaux de réhabilitation à hauteur de 150 000 euros dans l'Ancienne Poste, la Ville a donné à bail ces locaux à l'Office de Tourisme situé rue du Connétable. Auparavant, la Ville supportait le montant du loyer de 25 000 euros du bâtiment situé avenue Joffre. »

M. GAUTELLIER sans reprendre les éléments qui ont déjà été rapportés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, revient sur certains points.

« Certes, on observe le souci de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en constatant qu'elles continuent de glisser sur un certain nombre de postes : les dépenses énergétiques ; les frais de personnel.

Avait été mise en place à la fin de la mandature précédente un groupe de travail sur les énergies qui n'avait d'ailleurs pas mobilisé beaucoup d'élus de votre groupe alors que les services de la Ville avaient fourni un travail assez intéressant. On est au point mort car on ne voit pas la traduction de ce qui a été engagé pour diminuer les fluides. On a perdu du temps.

Les glissements des coûts des fluides sont flagrants, + 22% sur certains postes.

Nous sommes assez inquiets de la baisse globale de 149 000 euros pour les frais de personnel dans la fonction famille (suppression de 3 postes d'assistances maternelles).

Deux hypothèses sont posées: soit il s'agit d'une baisse manifeste du service public de la petite enfance alors que la demande est importante ; soit le constat d'une gestion flottante pour ces 3 postes engendrant une dépense injustifiée et un suréquipement.

Sur la question des investissements :

On ne voit nulle trace du travail sur les économies d'énergie ou d'ailleurs d'un commencement d'investissements d'avenir sur 5 ans qui permettrait de réduire des dépenses de fonctionnement en particulier d'énergie et diminuerait les charges de fonctionnement. A chaque fois, ces dépenses sont repoussées au bénéfice du gros investissement passif qui ne permet pas d'anticiper l'avenir.

On aurait souhaité enclencher immédiatement et anticiper les investissements liés au développement durable. Au contraire, un tiers des investissements est dédié au parking alors que d'autres solutions moins coûteuses existent.

De plus, nous croyons savoir qu'il y a un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France : les documents ont été consultés en commission Finances par Sylvie MAPPA. »

Monsieur LE MAIRE et Monsieur LE NORCY réagissent sur ce point. Il s'agit de préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) sur l'avant projet et non de prescriptions. L'A.B.F. est favorable au principe.

Monsieur LE NORCY rappelle la procédure. Lorsqu'un projet est envisagé, l'Architecte des Bâtiments de France est associé à son élaboration et délivre des préconisations ou suggestions. Pour l'instant, le projet définitif n'est pas déposé donc ne peut faire l'objet d'un avis. Seul un avant-projet synthétique a été soumis à l'ABF qui a demandé des ajustements. Le permis d'aménager n' est pas encore été déposé.

Monsieur LE MAIRE ajoute que les Cantiliens ont largement voté en faveur de ce projet. Les propos tenus par Monsieur GAUTELLIER sont par conséquent erronés.

Grâce à la qualité de nos relations nouées avec l'Architecte des Bâtiments de France, nous avons toujours pu améliorer nos projets. On est une des communes qui travaille le plus de concert avec l'ABF et dans le consensus. C'est plutôt une bonne chose.

Monsieur GAUTELLIER ajoute qu'une concertation est aussi nécessaire avec la population pour cet investissement de plus d'un million alors qu'au départ, on avançait une dépense de 600 000 euros.

Au final, ce projet sera vraisemblablement réévalué comme le fut la construction du parking de Manse et l'on peut s'en inquiéter.

A nouveau, on initie un investissement dédié à la circulation.

A nouveau, il n'y a pas d'approche globale de ces questions et on y va au coût par coût sans engager des dépenses qui pourraient préparer l'avenir.

Cela fait trois ans que l'on mobilise fortement le budget d'investissement pour des parkings alors que l'on aurait pu mobiliser cette somme pour le stade, la salle de sport ou la maîtrise de la dépense énergétique.

Nous sommes en désaccord sur ce point car on doit allier investissement d'avenir et retombées sur le budget de fonctionnement.

Nous voterons contre ce budget. »

Monsieur LE MAIRE répond aux points soulevés par Monsieur GAUTELLIER.

« La Municipalité a déjà beaucoup investi dans le domaine de l'énergie : changement des chaudières, réhabilitation de la Halle des Bourgognes énergivore, de l'école maternelle du Bois Saint Denis.

Dès que l'on exécute des travaux de bâtiment ou d'éclairage, la consommation énergétique baisse.

Le travail sur les économies d'énergie a toujours été mené et nous connaissons comme vous les sites qui seront à traiter : le stade et la salle Decrombecque.

S'agissant du poste famille, l'apparente diminution repose sur la répartition artificielle par mission pour des raisons de rattachement comptable. Trois assistantes maternelles en crèche familiale font effectivement défaut : deux assistances maternelles ont fait valoir leurs droits à la retraite et une assistante maternelle est partie. Le seul problème est que l'on ne trouve pas d'assistante maternelle qualifiée et sérieuse. Je vous invite d'ailleurs à nous transmettre tout contact dans ce sens.

Par ailleurs, on réfléchit toujours à la création d'une micro-crèche sur le quartier de Verdun malgré la position inflexible du Conseil général englué dans des normes ridicules. Lui seul porte la responsabilité de la non réalisation de cette micro-crèche.

Enfin, la communauté de communes, dès que les travaux seront lancés derrière la gare, à partir d'octobre 2014, portera le développement d'une crèche à côté de la gare de Chantilly et à terme, d'une deuxième crèche près de la gare d'Orry La Ville – Coye La Forêt.

Nous ne sommes pas, vous le voyez, insensibles au problème de garde d'enfants et de nombreux efforts ont été faits et seront faits dans ce sens.

S'agissant des investissements, vous avez toujours été opposés à la construction des parkings. »

Monsieur GAUTELLIER réfute ce propos en citant l'exemple de propositions précises de parkings moins coûteux, plus étalés dans la Ville le long de la petite pelouse. Il rappelle que par le passé, il était défavorable à la suppression de 60 places à l'entrée de Chantilly côté Château. Il affiche effectivement son opposition pour des parkings qui coûtent très chers.

Monsieur LE MAIRE rappelle qu'il n'y a jamais eu de contreproposition concrète de la part de l'opposition.

Monsieur GAUTELLIER ajoute que c'est un investissement très lourd et que ce n'est pas la priorité. Il aurait mieux fallu investir immédiatement dans la réhabilitation de bâtiments dont l'entretien est une charge importante.

Monsieur LE MAIRE souligne l'erreur de Monsieur GAUTELLIER. En effet, l'élection municipale s'est tenue il y a un mois et les Cantiliens ont manifesté leur soutien à ce projet, celui du Réservoir. On ne va pas de nouveau consulter. Le groupe de Monsieur GAUTELLIER a encouragé une pétition qui a regroupé une quarantaine de signatures dont la moitié émanait de Non-Cantiliens et dont l'autre moitié faisait partie de la liste et cela n'a eu aucun succès.

Monsieur GAUTELLIER nie être à l'origine de cette pétition.

Monsieur LE MAIRE souligne que le parking du Réservoir est absolument nécessaire et représente un poumon économique pour la Ville. Beaucoup de personnes ont des voitures et on est sur un site historique. Le Réservoir est le lieu parfait pour créer un parking, est réversible et pourra techniquement un jour retrouver sa destination initiale.

« Vous avez une fixation anti-voitures et antiparkings ; or la Municipalité recherche des solutions dispersées dans la Ville : Manse, le Réservoir, Saint Laurent, la Gare.

Grâce au Parking du Réservoir et à ses 135 places, on pourra supprimer, en concertation avec les commerçants et les riverains, un certain nombre de voitures garées rue du Connétable qui est aujourd'hui trop étroite.

Ce sera plus confortable et plus sécurisant. Cela permettra aussi aux parents d'élèves de déposer leurs enfants en toute sécurité à côté de l'école. Ce n'est pas un investissement lubie. Je remarque qu'à chaque fois que vous avez été contre un projet, les gens ont trouvé cela bien. Et cela est rassurant pour l'avenir de cet investissement.

L'architecte des bâtiments de France en pense plutôt du bien. »

Monsieur GAUTELLIER rectifie les propos tenus. Il n'est pas contre les parkings, mais en faveur de solutions plus économiques.

Il suggère plutôt de travailler sur une aire de stationnement temporaire, d'aménager cette dernière.

Prenons l'exemple du parking de Manse complet 3-4 heures le samedi. Sinon, dans la semaine il y a une dizaine de voitures. Le pointage le démontrerait.

D'autres hypothèses mobilisant moins d'argent pourraient être recherchées. Des investissements d'avenir qui permettraient de faire baisser les dépenses de fonctionnement seraient profitables. Il faut un véritable plan de rénovation pour le stade qui est dans un état peu réjouissant.

Monsieur LE MAIRE explique que la Ville interviendra en cours de mandature sur le stade. Il est inutile en évoquant le terme d'investissement « d'avenir » de reprendre les termes revisités en boucle par le gouvernement. Ce n'est pas un problème d'investissement d'avenir. Ce parking de Manse dessert une bonne partie de la Ville, permet aux visiteurs de découvrir la Ville, aux commerçants et aux clients de pouvoir se garer et c'est là une caractéristique d'un investissement d'avenir.

On ne peut constamment financer des investissements dédiés seuls aux économies d'énergie en France !

Les investissements de qualité ont un prix, comme le démontre le parking de Manse qui est une réussite.

Les Cantiliens ont compris que les parkings constituent un lien entre leurs quartiers et le Centre-Ville, tel l'ascenseur de Manse qui joint le quartier Nord et le Centre-Ville.

Un investissement d'avenir, c'est aussi assurer le développement économique et touristique d'une Ville.

Monsieur GAUTELLIER ne comprend pas alors pourquoi le budget dédié au développement économique est en baisse.

Monsieur LE MAIRE rejette cette vision de plan comptable des choses choisie par Monsieur GAUTELLIER et demande au Conseil Municipal d'adopter le **Budget Primitif 2014 « Ville »** et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il souligne qu'à chaque fois que l'opposition s'est élevée contre un projet, cette dernière s'est trompée et cela a été une réussite en matière de vie sociale pour Chantilly.

Monsieur GAUTELLIER réplique par la négative, comme le démontre le projet des pistes cyclables qui a été repris par la majorité. Si ce projet voit le jour, il s'en réjouira.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 voix CONTRE:

1. Budget Primitif 2014 « Assainissement » (voir annexe)

Monsieur LE MAIRE demande à M. CAPPE de BAILLON de présenter le budget primitif assainissement.

Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice 2014, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à 324 426.44 €. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	148 426,44 €
Dont :	
Résultat antérieur	21 193,44
Reports (subvention)	10 158,00 (Reliquat restant à verser par l'agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement de la rue Victor Hugo)
Recettes réelles	20 000,00
Recettes d'ordre	97 075,00
<i>(Amortissements travaux : 77 075,00 Ecritures pour récup. TVA : 20 000,00)</i>	
DEPENSES	148 426,44 €
Dont :	
Reports	23 051,70 (travaux assainissement place Abbé Charpentier et honoraires)
Dépenses réelles	95 974,74
<i>(Nouvelles dépenses d'investissement ~ 47 975 € ; remboursement capital dette 48 000 €)</i>	
Dépenses d'ordre	29 400,00
<i>(Pour récup. TVA : 20 000,00 ; Amortissement Subventions : 9 400.00)</i>	

SECTION D'EXPLOITATION

Cette année la section d'exploitation est augmenté artificiellement par l'encaissement et le reversement de subventions (25 900 €) destinées à des particuliers dans le cadre de la mise en conformité des branchements. Sans ces subventions la section d'exploitation se serait équilibrée à 150 100 € (176 000 € - 25 900 €).

RECETTES	176 000,00 €
Dont :	
Résultat antérieur	20 265,28
Recettes réelles	146 334,72
<i>Dont</i>	
<i>* Redevances assainissement : 110 397 €</i>	
<i>* Redevances branchements : 6 000 € (reliquat des branchements de la rue Victor Hugo c'est une recette non récurrente)</i>	
<i>* Prime AQUEX : 4 038 € (subvention versée par l'Agence de l'eau pour la qualité du service)</i>	
<i>* subvention Agence de l'Eau pour branchements particuliers : 25 900 €</i>	
Recettes d'ordre	9 400,00
DEPENSES	176 000,00 €
Dont :	
Dépenses réelles	98 925,00 dont
<i>Charges de personnel : 45 800 €</i>	
<i>* Charges financières : 26 650 €</i>	
<i>* Charges à caractère général : 575 €</i>	
<i>* Reversement subventions / branchements particuliers : 25 900 €</i>	
Dépenses d'ordre :	77 075,00

(Amortissements travaux)

Monsieur CAPPE de BAILLON renvoie au document joint.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le **Budget Primitif « Assainissement » 2014** et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

2. Taux des quatre taxes directes locales

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2014, il convient de statuer sur le taux des taxes locales.

En 2013, les taux d'imposition votés par la Ville de Chantilly étaient les suivants :

- 19,77 % pour la taxe d'habitation
- 15,52 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 34,92 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Pour l'année 2014, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau des taux de référence 2013 soit:

- 19,77 % pour la taxe d'habitation
- 15,52 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 34,92 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Par comparaison :

	Taux 2013	Taux proposés pour 2014	Taux moyens communaux 2013	
			national	départemental
Taxe d'habitation	19,77%	19,77 %	23.88 %	23.64%
Foncier bâti	15,52%	15,52 %	20.11%	26.06%
Foncier non bâti	34,92%	34,92 %	48.94%	54.37%
Cotisation Foncière des Entreprises	23,54%	23,54 %	25.69%	-

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

3. Emprunts globalisés 2014- Budget « Ville »

Afin d'optimiser la gestion de notre trésorerie, de réduire autant que possible le coût de notre dette et de répondre au plus vite aux besoins de financement des opérations d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1) Lever les emprunts dans la limite des crédits inscrits au Budget « Ville » 2014 soit 870 000 €,
- 2) Réaménager les prêts qui le nécessiteraient,
- 3) Et de lui donner délégation pour la négociation des contrats de prêts, leur souscription, leur signature dans la limite des montants précités.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE
Par 29 voix POUR :
Par 4 ABSTENTION

5) Subventions aux associations

Conformément à l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget

Il est précisé que le versement des subventions est soumis à l'obligation de produire les pièces constituant le dossier annuel de demande de subvention.

L'association doit obligatoirement fournir, au minimum, le compte rendu de l'assemblée générale annuelle ordinaire, les derniers comptes financiers approuvés et le budget prévisionnel.

En ce qui concerne les subventions d'équipement, il conviendra de transmettre les documents financiers attestant la réalisation du projet subventionné.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions ainsi que sur le tableau ci-dessous synthétisant les concours aux associations 2014 en euros;

Avant de procéder au vote, Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur GAUTELLIER.

Monsieur GAUTELLIER formule une remarque sur la procédure. N'a pas été mis à l'ordre du jour des commissions culture et sport l'attribution des montants des subventions aux associations notamment par rapport en 2013.

Ce matin, il a demandé le comparatif 2013 aux services de la Ville et l'a obtenu. Cependant, il en a pris connaissance très tardivement et déplore l'envoi tardif.

Monsieur LE MAIRE souligne que le subventionnement est quasi équivalent à celui de l'année dernière. La plupart des commissions ont été réunies et la commission des Finances a examiné l'octroi de subventions.

Monsieur LE NORCY indique que toutes les informations ont été données lors de la commission des Finances. De plus, les documents du conseil municipal sont parvenus à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus. Seule la comparaison avec l'année 2013 a été envoyée ce jour à la demande de l'opposition.

Monsieur LE MAIRE remarque que l'on n'est pas obligé d'établir des comparatifs et qu'à la demande de l'opposition, le comparatif 2013-2014 a été acheminé. D'ailleurs, M. GAUTELLIER était présent l'an dernier et il suffisait pour lui de se reporter au dernier tableau 2013 pour dresser cette comparaison. Ce n'est là qu'une remarque de forme.

Monsieur GAUTELLIER ajoute qu'il a des difficultés à accéder à sa boîte mail, qu'il n'a pas encore à sa disposition de clef pour accéder à sa boîte à lettre Mairie, somme toute, qu'il y a des flottements.

Monsieur LE MAIRE indique que l'opposition a toujours eu accès à toutes les informations et que l'installation du nouveau conseil municipal et la succession des conseils municipaux nécessitent des ajustements de logistique. Ce ne sont que des détails.

Monsieur GAUTELLIER annonce que son groupe votera pour l'ensemble des associations sauf celle accordée aux Scouts.

<u>Associations</u>	<u>2014</u>
Subvention d'équipement AU PAVILLON JACQUES DE MANSE	12 000
Aménagement urbain (investissement)	12 000
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS	152 000

Social	152 000
ANCIENS MARINS DE CHANTILLY	400
ASSOCIATION LOCATAIRES QUARTIER VERDUN ALQV	500
AVEC L	300
CHANTILLY AVF ACCUEIL	1 000
HARLEY DAVIDSON CHANTILLY GRAND CONDE FREE CHAPTER France	500
JARDINS FAMILIAUX	2 000
LOISIRS ET FETES COQ CHANTANT	1 200
Quartiers et divers	5 900
COMITE DE JUMELAGE CHANTILLY - WATERMAEL BOITSFORT	1 000
COMITE DE JUMELAGE CHANTILLY - UBERLINGEN	1 000
COMITE DE JUMELAGE CHANTILLY - EPSOM	1 000
Jumelage	3 000
ADATH	800
AMIS DE L'ORGUE ET MUSIQUE SACREE	300
CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE	83 900
CLUB DE BRIDGE DES 3 FORETS	4 000
CLUB MODELISME FERROVIAIRE	500
CLUB MODELISME FERROVIAIRE (subvention exceptionnelle)	1 000
COMPAGNIE DU SHABOTE	3 000
FESTIVAL SCENE AU JARDIN	3 000
MENESTREL	40 500
MUSEE DU PATRIMOINE ET DE LA DENTELLE (Patrimoine de Chantilly)	1 000
MUSIQUE MUNICIPALE (fonctionnement)	1 000
MUSIQUE MUNICIPALE (salaires)	42 000
PAVILLON JACQUES DE MANSE	10 000
PETIT MUSEE DE LA COUR	500
SAUVEGARDE DE CHANTILLY ET SES ENVIRONS	400
Culture	191 900
AMICALE PETANQUE LEFEBURE	760
AMICALE PETANQUE LEFEBURE (subvention exceptionnelle)	200
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE JEAN ROSTAND	1 000
AU5V USAGERS DU VELO	800
BOULES LYONNAISES (Société des Boulistes)	500
CERCLE ESCRIME	9 000
CERCLE ESCRIME (Acquisition matériel)	1 400
CHANTILLY ATHLETISME	6 200
CHANTILLY ATHLETISME (Acquisition matériel)	1 000
CHANTILLY ATTELAGE	1 000
CHANTILLY GYMNASTIQUE	12 000
CHANTILLY GYMNASTIQUE (Acquisition matériel)	1 700
CHANTILLY TENNIS CLUB	27 000
CHANTILLY TRIATHLON	1 500
CHANTILLY TRIATHLON (Acquisition matériel)	500

CLUB DE PETANQUE CANTILIEN	1 000
FOX FOOT AMERICAIN	1 000
GASC	15 000
GASC (Acquisition matériel)	2 300
GUIDES ET SCOUTS EUROPE	500
JUDO CLUB	750
KARATE SHOTOKAN (ART MARTIAUX)	700
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC	500
RETRAITE SPORTIVE AIRE CANTILIENNE ARSAC	900
RETRAITE SPORTIVE AIRE CANTILIENNE (Acquisition matériel)	300
ROCC	15 000
ROCC (Acquisition matériel)	1 500
SCOUT ET GUIDES DE France	500
SUD OISE ESCALADE	1 000
UNSS COLLEGE DES BOURGOGNES	1 500
USC FOOTBALL	68 000
Sports et Jeunesse	175 010
COMITE FETES	21 000
Evénements	21 000
	560 810

Ne prennent pas part au débat et au vote en ce qui concerne la subvention pour les associations suivantes :

Eric WOERTH Amélie LACHAT ; Nadia DAVROU ; Jean-Yves PERIE ; Nicole VACHER ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Pauline BERTHEAU ; Caroline GODARD ; Florence BRUNET ; Bénédicte de CACQUERAY ; Anita JACOBEE-MONNET ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour le COMITE DU JUMELAGE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY- VALMENIER ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY - VALMENIER ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le PATRIMOINE DE CHANTILLY

Eric WOERTH, Caroline GODARD pour LES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE SACREE

Caroline GODARD ; Yves CARINI ; Michel TRIAIL ; Jean-Yves PERIE ; Pierre-Louis MARTINEZ ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour la MUSIQUE MUNICIPALE

Carine BARBA ; Nicole VACHER ; Christian GAUTELLIER ; Caroline KERANDEL ; Bénédicte de CACQUERAY- VALMENIER ; Sylvie MAPPA ; Nicole VACHER pour UNSS COLLEGE DES BOURGOGNES

Nadia DAVROU pour LOISIRS ET FETES COQ CHANTANT

Pascal COCUELLE et Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU pour L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A L'UNANIMITE DES VOTANTS

A l'exception de :

SCOUT ET GUIDES DE France

Pour lesquels :

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 voix CONTRE

5) Convention avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

Conformément aux dispositions de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les collectivités territoriales doivent conclure une convention avec toute association qui reçoit une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

De ce fait, les associations suivantes sont concernées par ce dispositif :

Nom de l'association	Montant de la subvention :
- Le Ménestrel	40 500 €
- Musique municipale	43 000 €
- Centre Culturel Marguerite Dembreville (CCMD)	83 900 €
- Union Sportive de Chantilly -Section Foot	68 000 €
- Chantilly Tennis Club	27 000 €

Monsieur Le Maire note que la Ville a signé avec les associations des contrats d'objectifs mais une convention financière est indispensable pour celles dont le montant de la subvention annuel dépasse 23 000 €.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec les associations mentionnées ci-dessus.

Ne prennent pas part débat et au vote en ce qui concerne la subvention pour ces associations.

Caroline GODARD ; Yves CARINI ; Michel TRIAIL ; Jean-Yves PERIE ; Pierre-Louis MARTINEZ ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour la MUSIQUE MUNICIPALE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Pascal COCUELLE et Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU pour L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A L'UNANIMITE DES VOTANTS

5) Tarifs assainissement

La surtaxe d'assainissement permet aux collectivités de mettre à la charge des abonnés des services les frais de fonctionnement et d'investissement conformément aux dispositions réglementaires qui prévoient que ces services, qualifiés d'industriels et commerciaux, doivent s'équilibrer avec leurs propres ressources.

Par délibération du 24 janvier 2013, le tarif de la surtaxe d'assainissement de la collectivité a été fixée à 0,23 euros /m³.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de cette redevance et donc de fixer la redevance communale d'assainissement pour 2014 à 0,23 euros /m³.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

5) Demande de subvention auprès de l'Etat – concours exceptionnels

Dans le cadre de la programmation 2014, il est prévu la réhabilitation du garage (d'environ 45 m²) situé derrière la maison de gardien de l'Hôtel de Ville transformé en une salle de restauration pour le personnel qui pourrait être également utilisée comme une salle annexe lors de réceptions, réunions ou autres manifestations organisées en mairie.

Le projet architectural consiste à conserver l'identité du bâtiment, les travaux s'inscrivant ainsi en réhabilitation avec maintien des trois fenêtres en façade sud et aménagement d'une large baie vitrée en remplacement de la porte du garage. Le mur attenant à ce bâtiment est aussi consolidé.

Le coût global de ces travaux est estimé à la somme de 94 792 € HT pour le bâtiment et de 33 114 € HT pour la réfection du mur. Ce projet peut faire l'objet d'une aide financière de l'Etat, au taux le plus élevé, dans le cadre d'un concours exceptionnel

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

5) Garantie d'emprunt

Dans le cadre du projet de création de 45 logements collectifs – rue Victor Hugo à Chantilly, la société d'HLM des régions du Nord et de l'Est ICF dont le siège social est à METZ, 5 rue Antoine, a transmis à la Ville, par courrier en date du 26 mars 2014, une demande de la garantie d'emprunt pour la construction de 9 logements en financement PLS.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 899 708 € et une partie du financement est prévu par la souscription d'un emprunt à hauteur de 1 200 796 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La société ICF Nord Est sollicite la garantie de la ville à hauteur de 100% soit 1 200 796 €. En contrepartie, la société ICF Nord Est s'engage à réserver à la ville 20% des logements construits.

Le prêt souscrit par ICF Nord Est possède les caractéristiques suivantes :

Ligne de prêt 1 :

Type	PLS
Montant	987.849€
Périodicité des échéances	Annuelles
Durée totale du prêt	30 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11%
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de

	l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée(DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0% à +0,50%maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A
Révision du taux de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne de prêt 2 :

Type	PLS Compl.
Montant	212.947€
Périodicité des échéances	Annuelles
Durée totale du prêt	30 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt 1,04 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0% à +0,50%maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A
Révision du taux de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Il est proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au Contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

M. GAUTELLIER souhaite que lors d'un prochain conseil municipal, un point global soit fait sur le quartier de la gare, notamment l'entreprise EVERIAL.

Monsieur Le Maire indique que les travaux commencent en automne sur le quartier de la Gare pour la partie logements et le terrain classé économique reste en zone économique.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 ABSTENTION:

5) Demande de subvention auprès du Conseil général de l'Oise – Création d'un parking public

Afin de répondre aux besoins en matière de stationnement (activités hippiques, commerciales du centre-ville et touristiques), la commune a programmé la création d'un parking dans l'ancien réservoir de la petite

pelouse. Il s'agit d'aménager dans le bassin du réservoir, un parc de stationnement d'environ 135 places réservées aux véhicules légers.

Les travaux consisteront à l'aménagement d'une zone de stationnement intérieure au fond du bassin et à la création d'un accès automobile depuis l'angle de la rue d'Aumale/Avenue de Condé. Il s'agit donc d'interventions très limitées pour ne pas dénaturer le site. Elles sont également « réversibles » le réservoir pouvant si besoin retrouver son caractère originel.

Le Conseil général de l'Oise apportant son concours financier à Chantilly (notamment Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly) dans le domaine des activités hippiques, touristiques et patrimoniales, le conseil municipal le 20 décembre 2012 a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès de cette collectivité territoriale au taux le plus élevé sur un montant prévisionnel des travaux de 624 724 € HT.

Suite à des études plus précises sur ce sujet et à la prise en compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, il apparaît que le montant des travaux est estimé à 916 000 € HT.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Oise au taux le plus élevé pour la création d'un parking d'environ 135 places situé sur le site du Réservoir. Le montant des travaux est estimé à 916 000 € HT.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 voix CONTRE:

RESSOURCES HUMAINES

Création de poste

Dans le cadre de la promotion interne et sur proposition de Monsieur le Maire, un agent a été admis sur la liste d'aptitude diffusée par le président du centre de gestion de l'Oise le 25 février 2014.

Le cadre d'emploi concerne un poste d'agent de maîtrise.

Par conséquent, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise pour procéder à la nomination de l'agent admis à la promotion interne.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la création à compter du 1^{er} mai 2014, un poste d'agent de maîtrise à temps complet. Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours et sur le suivant et le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, devenu vacant à la suite de cette nomination, sera supprimé après avis du prochain comité technique paritaire.

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

SPORT ET JEUNESSE

Programme prévisionnel des séjours de vacances – Été 2014

Le programme et les tarifs des séjours proposés aux enfants et aux jeunes cantiliens, pendant les mois de juillet et août 2014, sont les suivants :

1) **COLONIES** : 6/13 ans – Cap Soleil (Hérault): voile, canoë, accrobranche, équitation, piscine, sortie à la mer,

Du 18 juillet au 31 juillet 14 jours → 1050 €

Du 03 août au 16 août 14 jours → 1050 €

2) **CAMPS** : 13/17 ans-La Grande Bleue (Hérault) : stage de plongée sous-marine, canoë, accrobranche, piscine, sorties à la mer

Du 18 juillet au 31 juillet 14 jours → 1135 €

Du 03 août au 16 août 14 jours → 1135 €

Pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'enfants chantiliens, la ville de Chantilly prendrait en charge une partie du séjour.

Cette prise en charge serait calculée en fonction du quotient familial des familles (quotient familial relevé sur le site de la Caf, ou calculé sur l'avis d'imposition sur les revenus 2012, pour les familles non allocataire de la CAF), selon les pourcentages suivants :

Quotient < à 600€ : prise en charge par la ville de 65% du séjour
Quotient de 601 € à 800€ : prise en charge par la ville de 60% du séjour
Quotient > à 801€ : prise en charge par la ville de 50% du séjour

La ville de Chantilly propose 16 places pour le séjour Cap Soleil (Hérault) et 16 places pour le séjour La Grande Bleue (Hérault). Les dossiers des familles seront examinés et sélectionnés lors d'une commission jeunesse en fonction des critères suivants :

- quotient familial des familles
- familles ayant déjà bénéficiées de cette prestation

Monsieur LE MAIRE relève que comme d'habitude, la Ville vérifie sur place que tout ce passe bien.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions ci-dessus ;
- de souscrire une convention avec l'association « Autrement Loisirs & Voyage » 9 rue du Rivage 59320 SEDEQUIN qui organise les colonies et camps pour l'été 2014 ;
- de décider de prendre en charge une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 16 séjours maximum pour les enfants de 6 à 13 ans, et d'une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 16 séjours maximum pour les enfants de 13 à 17 ans, dans la limite du budget prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise et du Conseil Général de l'Oise ;
- et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures.

* * * * *